



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 janvier 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 janvier 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à partir de la question n° 6), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir de la question n° 5), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à partir de la question n° 22), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 22), Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

OBJET : 17 - Comité des Fêtes - Versement de la subvention 2019 et modification du partenariat

Comité des Fêtes

Versement de la subvention 2019 et modification du partenariat

Rapporteur : Mme ROCHDI, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n° 7	19/12/2018	Favorable unanime

Le Comité des Fêtes œuvre depuis de nombreuses années au développement de la fête populaire et des festivités bisontines. A ce titre, il propose diverses manifestations, à destination du plus grand nombre, impliquant une participation réelle de la population et des quartiers.

Par délibération en date du 18 janvier 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le renouvellement de la convention-cadre passée entre le Comité des Fêtes et la Ville de Besançon pour l'organisation du Carnaval et d'autres manifestations.

Compte tenu des actions que le Comité des Fêtes met en œuvre, la Ville attribue une subvention annuelle à l'association. Pour l'année 2019, il est proposé que la Ville attribue au Comité des Fêtes une subvention d'un montant de 60 000 € (montant identique à 2018).

A noter que cette subvention est complétée par les différentes interventions en nature des services municipaux. Pour l'année 2018, cette valorisation est estimée à 180 000 €.

En cas d'accord avec ces propositions, la somme de 60 000 € sera prélevée sur la ligne de crédit 65.025/6574 CS 47047.

Mme FALCINELLA et M. DUMONT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 60 000 € au Comité des Fêtes pour l'année 2019,
- de se prononcer favorablement sur l'avenant n° 2 à la convention cadre qui fixe les modalités de partenariat avec le Comité des Fêtes pour l'année 2019,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2



Préfecture du Doubs
Reçu le 28 JAN. 2019
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Daniëlle DARD.

